

ENQUÊTE : PAS DE RAZ-DE-MARÉE POUR LA CIGARETTE ÉLECTRONIQUE

Bruxelles, juillet 2014 – La nouvelle enquête de la Fondation contre le Cancer concernant le comportement des fumeurs montre que la cigarette électronique n’a pas connu de réelle percée en Belgique en 2014. Elle est utilisée quotidiennement par 0,5 % de la population, et de façon hebdomadaire (ou moins souvent) par 1 %. A titre de comparaison, les chiffres pour l’utilisation quotidienne sont 6 fois plus élevés en France (novembre 2013).

Ce succès assez limité s’explique par la législation concernant la cigarette électronique, plus dure dans notre pays que chez nos voisins. Ainsi, en Belgique, les cigarettes électroniques contenant de la nicotine ne peuvent être mises sur le marché que si elles sont enregistrées comme médicament. Et cet enregistrement est lié à des exigences strictes en termes de qualité, sécurité et efficacité.

La législation belge devra cependant être adaptée en 2016 afin de suivre les directives européennes en matière de produits du tabac. Notre pays devra alors accepter que des cigarettes électroniques à la nicotine soient vendues sans pour autant être enregistrées comme médicament. C’est uniquement si le fabricant présente son produit comme une aide à l’arrêt tabagique que la vente en sera limitée aux pharmacies.

La cigarette électronique est-elle nocive ?

La fumée d’une vraie cigarette est très nocive, car la combustion du tabac produit entre autres du monoxyde de carbone et des substances cancérigènes. Dans le cas de la cigarette électronique, il n’y a pas de combustion. Elle est donc moins toxique qu’une cigarette classique.

Mais « vapoter » n’est pas pour autant sans danger. En cause : l’effet des vapeurs sur la bouche, la gorge et les voies respiratoires. Sans oublier que les effets à long terme et la présence de particules toxiques sont encore trop peu connus ou étudiés. Les liquides de recharge peuvent également contenir de la nicotine en grande concentration, ce qui entraîne un risque d’accident potentiellement mortel en cas d’ingestion par de jeunes enfants.

Les utilisateurs de cigarettes électroniques sont pour la plupart des fumeurs de cigarettes. Autrement dit, cette pratique leur apporte peu d’avantage pour la santé. Réduire ainsi sa consommation de cigarettes ne diminue pas pour autant le risque de maladies cardiovasculaires, et n’apporte qu’une faible limitation des risques de cancer.

La cigarette électronique et les catégories d’âge

Les jeunes de 15 à 24 ans sont les plus curieux quand il s’agit de tester la cigarette électronique. Lorsqu’on considère l’utilisation régulière (quotidienne à hebdomadaire), on remarque par contre peu de différences liées à l’âge. En Belgique, en 2014, la cigarette électronique est utilisée par 1,5 % de la population : 0,5 % (soit environ 45 000 personnes) au quotidien, et 1 % (environ 90 000 personnes) une fois ou moins par semaine.

	Jamais	Parfois	>1 fois par semaine	Hebdomadaire	Quotidien
Tous	92,07%	6,56%	0,55%	0,36%	0,47%
Homme	90,88%	7,92%	0,46%	0,37%	0,38%
Femme	93,25%	5,22%	0,55%	0,34%	0,55%
15-24 ans	87,03%	11,40%	0,78%	0,15%	0,62%
25-44 ans	91,16%	6,93%	1,06%	0,28%	0,57%
45-64 ans	93,82%	5,27%	0,14%	0,42%	0,28%
65 ans et +	95,77%	2,97%	0,11%	0,65%	0,49%

Quelques autres résultats intéressants de l'enquête

En 2014, la Belgique compte 26 % de fumeurs (contre 27 % en 2013), dont 21 % sont des fumeurs quotidiens. La répartition par région est la suivante : 30 % en Wallonie, 26 % à Bruxelles et 25 % en Flandre. 72 % des fumeurs consomment des cigarettes classiques, et 32 % des cigarettes roulées.

Selon Luk Joossens, expert en prévention du tabac, la stabilisation du pourcentage de fumeurs est due au manque de nouvelles initiatives visant à décourager le tabagisme. Le gouvernement belge n'a pris aucune nouvelle mesure en la matière depuis 2007, et le budget alloué à la prévention du tabagisme n'est que de € 0,27 par habitant dans notre pays. Un chiffre ridicule si on le compare par exemple à l'Islande, qui y consacre 7 fois plus de moyens (€ 1,88 par habitant).

L'enquête de la Fondation contre le Cancer livre aussi quelques constatations significatives. Ainsi, parmi les répondants :

- 90 % souhaitent que le numéro de Tabacstop soit inscrit sur tous les paquets de tabac à rouler.
- 22 % des personnes ayant fréquenté un café au cours des 6 derniers mois ont vu quelqu'un y fumer en dehors d'un local prévu à cet effet (28 % en 2013).
- 28 % des jeunes entre 15 et 24 ans ont été exposés à de la publicité pour des produits du tabac au cours des 3 derniers mois, et ce surtout dans les points de vente.
- 70 % souhaitent une interdiction de la publicité du tabac dans les points de vente.
- seuls 1 à 2 % ont admis avoir acheté leurs paquets de cigarettes « au marché noir ».

Annexes :

- 1. Questions fréquemment posées concernant la cigarette électronique**
- 2. Conclusions de l'enquête**
- 3. Fiche technique de l'échantillon**

Tous les résultats de l'enquête sont disponibles à partir de **17/07, 9h30** sur www.cancer.be/presse

--- FIN DU COMMUNIQUÉ DE PRESSE ---

ANNEXES

1. QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES CONCERNANT LA CIGARETTE ÉLECTRONIQUE

La cigarette électronique est une invention relativement récente. Elle connaît un énorme succès dans certains pays. Les études la concernant sont peu nombreuses, mais les connaissances évoluent rapidement. La position de la Fondation contre le Cancer concernant la cigarette électronique est basée sur les connaissances actuellement à notre disposition.

Qu'est-ce qu'une cigarette électronique ?

Il s'agit d'un appareil ayant plus ou moins la forme d'une cigarette. Il se compose d'une capsule contenant le liquide, d'une batterie et d'une résistance. En appuyant sur un bouton ou en aspirant, le liquide est chauffé par la résistance et se transforme en vapeur ou « fumée artificielle ». Le liquide peut ou non contenir de la nicotine, et est le plus souvent aromatisé.

Qui sont les utilisateurs de la cigarette électronique ?

En Belgique, en 2014, la cigarette électronique est utilisée par 1,5 % de la population : 0,5 % (soit environ 45 000 personnes) au quotidien, et 1 % (environ 90 000 personnes) une fois ou moins par semaine. 82 % des utilisateurs sont des fumeurs, 16 % sont des ex-fumeurs et 2 % n'ont jamais fumé de vraies cigarettes. La catégorie la plus importante reste les fumeurs souhaitant arrêter ou réduire leur consommation de tabac.

Les jeunes utilisent-ils la cigarette électronique ?

Les jeunes de 15 à 24 ans sont les plus curieux quand il s'agit de tester la cigarette électronique. Lorsqu'on considère l'utilisation régulière (quotidienne à hebdomadaire), on remarque par contre peu de différences liées à l'âge. L'inquiétude tient plutôt du fait que l'attractivité de la cigarette électronique augmentera sans doute en même temps que son taux d'utilisation chez les adultes fumeurs. Cette évolution peut encore être accélérée via des techniques de marketing, des produits « tendance » ou encore des arômes spéciaux. De plus, toutes les grandes entreprises du tabac ont racheté des sociétés fabriquant des cigarettes électroniques. On peut donc s'attendre de voir arriver dans un futur proche des cigarettes électroniques fonctionnant avec du tabac et siglées de la marque du cigaretteur, confirmant ainsi les liens entre le tabagisme et l'usage de la cigarette électronique.¹

Que dit la législation concernant la cigarette électronique ?

La loi du 22 décembre 2009 interdit l'utilisation de toute forme de cigarette électronique dans les lieux où il est interdit de fumer. Selon la loi belge, les cigarettes électroniques contenant de la nicotine sont assimilées à des médicaments, et ne peuvent être vendues qu'en pharmacie. Les cigarettes électroniques sans nicotine sont en vente libre. A l'avenir, notre pays devra autoriser la vente libre de cigarettes électroniques avec nicotine, sans que celles-ci ne soient enregistrées comme médicaments.

¹ <http://www.cbc.ca/news/business/marlboro-heatsticks-heat-tobacco-instead-of-burning-it-1.2689213>

C'est uniquement si le fabricant présente son produit comme une aide à l'arrêt tabagique que la vente en sera limitée aux pharmacies.

La cigarette électronique est-elle un bon moyen pour arrêter de fumer ?

A l'heure actuelle, nous ne disposons pas de suffisamment de données pour conclure à l'efficacité de la cigarette électronique comme moyen d'arrêt. De plus, l'offre en la matière évolue très vite. Dans les prochaines années, nous verrons si la seconde génération de cigarettes électroniques est une méthode d'arrêt efficace. On parle en effet d'un arrêt réussi si toutes les habitudes liées à la consommation ont disparu.

2. CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTE

Pourcentage de fumeurs

26 % des Belges admettent être fumeur :

- 21 % chaque jour
- 5 % ne fument pas chaque jour, et sont considérés comme des fumeurs occasionnels

La majorité des fumeurs sont :

- Des hommes (31 %)
- Âgés de 25 à 34 ans (31 %)
- Habitant dans le sud de la Belgique (30 %)
- Sans emploi (46 %) et ouvriers (41 %)
- Issus de classes socio-économiques défavorisées (30 % dans les classes 5-6 et 36 % dans les classes 7-8)

Les jeunes sont souvent des fumeurs occasionnels. La moitié des fumeurs âgés de 15 à 17 ans (17 %) ne fume pas chaque jour.

Les hommes sont plus souvent des fumeurs quotidiens que les femmes.

Nombre de cigarettes

Les fumeurs (quotidiens) fument en moyenne 15 cigarettes par jour. Les hommes fument plus que les femmes. On fume plus dans la partie francophone. Le nombre de cigarettes fumées chaque jour augmente en même temps que l'on descend dans les classes socio-économiques.

Cigarette électronique

1 % des Belges utilise de temps en temps une cigarette électronique. Les jeunes et les personnes défavorisées (classe 7-8) sont moins représentés que les autres.

Mode de consommation du tabac

72 % fument des cigarettes classiques. 32 % fument des cigarettes roulées. 5 % fument (une fois de temps en temps) un cigare ou un cigarillo.

Les personnes fumant significativement moins de cigarettes classiques sont :

- les fumeurs âgés (plutôt tabac à rouler et cigares)
- les francophones (plutôt tabac à rouler)
- les hommes (plutôt tabac à rouler et cigares)
- les personnes défavorisées (plutôt tabac à rouler)

12 % fument des cigarettes au menthol. Ce pourcentage est plus élevé chez les femmes et les jeunes :



- 16 % des fumeuses

- 22 % des fumeuses entre 15 et 44 ans. Le nombre de consommatrices diminue après 45 ans.

3. FICHE TECHNIQUE

Contexte et objectifs Méthode d'étude



Contexte et objectifs 	Méthode d'étude 
<p>La Fondation contre le Cancer est une fondation belge qui a pour mission de lutter contre le cancer.</p> <p>L'étude a été élaborée pour avoir un aperçu quantitatif détaillé sur le comportement des fumeurs en Belgique en 2014.</p> <p>L'évolution par rapport aux résultats obtenus en 2013 a également été examinée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ N=4.007 interviews de Belges de 15-75 ans ✓ Toutes les interviews ont été réalisées par l'intermédiaire du système CATI (Computer Assisted Telephone Interviewing). ✓ Des quotas ont été fixés (et croisés) par : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Province ▪ Sexe ▪ Âge ✓ Une pondération a été appliquée sur les variables de quotas et classe sociale ✓ 30% des interviews ont été réalisées auprès de répondants mobiles uniquement (qui n'ont plus de ligne de téléphone fixe). ✓ Durée du questionnaire : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Non fumeurs et anciens fumeurs : ± 5 min. ▪ Fumeurs : ± 7 min. ✓ Période de la récolte des données : du 26 mars au 28 avril 2014.

© GfK Belgium 2014 | Comportement des fumeurs en Belgique | 16 July 2014

3

Information pour journalistes, pas pour publication

Pour toute interview ou information pratique concernant l'enquête :

Régine Colot, Psychologue Tabacologue – rcolot@fondationcontrelecancer.be – 02 743 37 41 – 0497 48 18 67

Luk Joossens, expert prévention tabac – ljoossens@fondationcontrelecancer.be – 02 743 37 06 – 0486 88 91 22

Pour plus d'information concernant la Fondation contre le Cancer : Steven De Bondt, attaché de presse Fondation contre le Cancer – sdebondt@fondationcontrelecancer.be – 02 743 45 84 – 0477 468 231

À propos de la Fondation contre le Cancer

La Fondation contre le Cancer rassemble les forces dans la lutte contre le cancer, et est active dans toute la Belgique. Dans notre pays, le cancer touche chaque année près de 70 000 personnes. La Fondation finance des recherches scientifiques contre le cancer en Belgique et renforce l'information et l'aide sociale pour les personnes atteintes d'un cancer ainsi que pour leurs proches. Elle est également active dans la prévention, la détection et la promotion d'un mode de vie sain. Les revenus de la Fondation proviennent principalement de dons et de legs de particuliers. En 2013, les revenus de la Fondation s'élevaient à 26,9 millions d'euros, dont près de 11,3 millions ont été consacrés à la recherche scientifique. La Fondation a consacré 4 millions d'euros à l'aide psychosociale ou matérielle et 5,1 millions à l'information et à la promotion santé.

www.cancer.be - Cancerphone 0800 15 800 - Ligne Tabac Stop 0800 111 00 - www.tabacstop.be